

DÉPARTEMENT  
D'INDRE ET LOIRE  
----  
MAIRIE DE REUGNY  
10 rue Nationale 37380  
----  
mairie-reugny@wanadoo.fr  
☎ 02.47.52.94.32  
Fax 02.47.52.25.94

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
  
**du 29 MARS 2016**

Date de convocation : 22 mars 2016  
Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Pouvoirs : 3  
Votants : 17.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

**Etaient présents** : Mmes Tréhin – Chauffeteau – Fontaine – Joubert – Heurlin-Goujon - Pinot (arrivée à 19 h 15) - Pain (arrivée à 19 h 25) - MM. Perrin – Toker – Souchu – Bazin - Lictevout - Guignard – Martin (arrivée à 19 h 35).

**Absents excusés** : Mmes Gauthier - Debrune – M. Desnoë.

**Absents** : MM. Szuptar – Sellier.

**Pouvoirs** : Mme Gauthier à Mme Tréhin – Mme Debrune à M. Perrin – M. Desnoë à Mme Heurlin-Goujon.

**Secrétaire de séance** : Mme Fontaine.

-----

Ouverture de la séance par Madame le Maire à 19 h 05.

- **Procès-verbal de la séance du 29 février 2016** : Mme Tréhin rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 29.02.2016 par mail. Madame le Maire demande aux conseillers leurs observations. Aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

- **Démission d'un conseiller municipal** : Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier qu'elle a reçu en mairie le 22 mars 2016, émanant de Monsieur Daniel SELLIER qui pour des motifs d'ordre strictement personnel démissionne de son mandat de conseiller municipal.

M. SELLIER a rencontré Madame le Maire et a précisé qu'il continuera à apporter son aide bénévole à la commune pour diverses activités qui lui tiennent à cœur.

- **Ordre du jour** : Madame le Maire demande à ce que les dossiers ci-après soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- \* Acquisition du broyeur intégré sur la liste des investissements
  - \* Choix du bureau d'études pour l'Audit énergétique Ecole Maternelle intégré sur la liste des investissements suite à la consultation de 3 bureaux d'étude
  - \* Dénomination des rues du lotissement Val Touraine Habitat actuellement en construction.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Arrivée de Mme Pinot à 19 h 15.

**- PARTIE BUDGET DE LA COMMUNE :**

- **Grandes lignes du Budget 2016** :

Madame le Maire rappelle le travail de la commission du budget réunie 2 fois :

\* le 7 mars 2016 pour les projets d'investissements envisagés selon les possibilités financières

\* le 23 mars 2016, qui, après avoir étudié dans les détails le budget de fonctionnement de la commune article par article, a listé les programmes d'investissement pour 2016 en retenant 1 seul vidéoprojecteur et ordinateur portable seulement avec la suite de l'équipement numérique de l'école (câblage) et en reportant la réalisation des murets à l'entrée du cimetière.

Madame le Maire rappelle :

- la baisse importante des dotations de l'Etat, notamment de la DGF, dont le montant 2016 est inférieur à celui de l'année passée (estimatif 20.000 € montant exact non connu à ce jour)
- la baisse de notre autofinancement

- l'économie constatée par des groupements de commandes concernant les assurances, les produits entretiens et les fournitures administratives
- la récupération de la TVA en N+1 des dépenses de fonctionnement relatives aux travaux d'entretien voirie-bâtiments et fournitures de voirie, autorisation exceptionnelle par la loi de finances
- d'autres pistes d'économie sont à l'étude.

**Délibération n° 22/2016 – Approbation du Compte de Gestion 2015 du Trésorier :**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir entendu la présentation par Madame le Maire du Compte de Gestion 2015 qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement de 116.368,38 € et un déficit de clôture cumulé en section d'investissement de 74.111,86 €,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 23/2016 – Approbation du Compte Administratif 2015 – Commune.**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2015 dont les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

*\* Section de fonctionnement*

- les recettes de l'exercice s'élèvent à	1.055.942,03 €
- les dépenses de l'exercice s'élèvent à	<u>1.030.160,78 €</u>
Ce qui présente un excédent de l'exercice de	25.781,25 €
Auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de	<u>90.587,13 €</u>
Ce qui présente un nouvel excédent cumulé de	116.368,38 €

*\* Section d'investissement*

- les recettes de l'exercice s'élèvent à	211.780,09 €
- les dépenses de l'exercice s'élèvent à	<u>310.874,83 €</u>
Ce qui présente un déficit de l'exercice de	99.094,74 €
Auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de	<u>24.982,88 €</u>
Ce qui présente un déficit de clôture de	74.111,86 €.

Madame le Maire ne peut prendre part au vote et quitte la salle.

Monsieur Daniel Perrin, 1<sup>er</sup> adjoint, désigné par le Conseil Municipal président de séance pour l'adoption du compte administratif, présente au vote le Compte Administratif 2015.

Considérant que Madame le Maire, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve par 13 voix Pour (11 présents et 2 pouvoirs : Madame le Maire n'a pas participé au vote, son pouvoir de Mme Gauthier n'est alors pas comptabilisé – Mme Pain n'a pas participé au vote arrivée à 19 h 25 et M. Martin n'a pas participé au vote arrivée à 19 h 35) le Compte Administratif de la Commune de REUGNY pour l'année 2015.

Arrivée de Mme Irène Pain à 19 h 25.

**Délibération n° 24/2016 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 :**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 qui est de	<b>116.368,38 €</b>
Le déficit de la section d'investissement est de	<b>74.111,86 €</b>
Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de	<b>129.746,81 €</b>
Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de	<b>125.078,00 €</b>
Le déficit des restes à réaliser de la section d'investissement est de	<b>4.668,81 €</b>
Il convient de couvrir au minimum le déficit global de la section d'investissement qui est donc de	<b>78.780,67 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité, d'affecter **78.780,67 €** (Déficit des Restes à Réaliser de 4.668,81 € + Déficit de clôture de la section d'investissement de 74.111,86 €) à la section d'investissement (un titre de recettes sera émis au compte 1068) et le solde de **37.587,71 €** fera l'objet d'un report en section de fonctionnement au compte 002.

**Délibération n° 25/2016 – Vote des 3 taxes 2016 :**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taxes en 2016. Mais les bases d'imposition calculées par les services de l'Etat évoluent chaque année, de sorte que les impôts augmentent indépendamment de la volonté du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition

des 3 taxes communales de 2015 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à savoir :

- la TAXE D'HABITATION 15,95 %
- LA TAXE FONCIERE BATIE 19,00 %
- la TAXE FONCIERE NON BATIE 44,93 %.

**Présentation du Budget 2016 de la Commune :** Madame le Maire rappelle que le budget 2016 sera voté sur la base des programmes d'investissement choisis par les élus. Toutefois, il sera toujours possible d'effectuer des décisions modificatives en cours d'année dans la limite des crédits disponibles.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de crédits pour le Budget 2016 déjà étudiées, article par article et programme par programme, par la commission du budget du 23 mars 2016. Elle informe le Conseil Municipal qu'il est préférable de voter le budget au chapitre car, à l'article, cela nécessiterait une contrainte par le nombre de réunions de conseil pour des décisions modificatives. Une vigilance sera quand même apportée pour ne pas dépasser l'article.

Elle propose de ne donner que le montant des chapitres en apportant des précisions sur certaines recettes ou dépenses. Elle demande aux conseillers municipaux d'intervenir dès qu'ils le jugeront nécessaire.

**\* Section de fonctionnement :**

**RECETTES**

- Chapitre 013 :	90.600,00 €	remboursement salaires CCV ALSH-I.Journalières-ContratAvenir
- Chapitre 70 :	103.955,00 €	produit des services (restaurant scolaire-accueil périscolaire- location matériel-concessions cimetièr...)
- Chapitre 73 :	497.101,00 €	dont impôts TH/TFB/TFNB 453.101 € (+ 2,07 % bases imposition par l'Etat avec maintien des taux des 3 taxes communales et constructions supplémentaires)
- Chapitre 74 :	350.056,00 €	dotations Etat– Sub PSO-Prestat°CAF Accueil périscolaire
- Chapitre 75 :	54.000,00 €	autres produits gestion courante (loyers-locat°salles-remb frais ALSH par CCV-Reversement 35000 € Excédent Assainissement)
	<u>1.095.712,00 €</u>	
- 002 excédent antérieur	<u>37.587,71 €</u>	
soit un total général de	<b>1.133.299,71 €</b>	

**DEPENSES**

- Chapitre 011 :	294.900,00 €	charges à caractère général (énergie-combustible-alimentation- entretien voirie -bâtiment...)
- Chapitre 012 :	549.047,00 €	charges de personnel (salaires-cotisations-assurances-indemnités...)

Arrivée de M. Martin à 19 h 35.

- Chapitre 65 :	116.057,00 €	autres charges gestion courante (Indem Elus-Contingent incendie- Mme Chauffeteau donne lecture de la liste des demandes de subventions. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions attribuées aux associations de la commune et certaines demandes extérieures pour un montant total de 15.850 € sauf 1 abstention de M. Lictevout pour la Chorale Brenn note – 2 abstentions de Mme Heurlin-Goujon (avec pouvoir de M. Desnoë) et 1 abstention de M. Guignard pour le Comité des Fêtes – 1 voix Contre M. Desnoë pouvoir à Mme Heurlin-Goujon pour les 2 subventions attribuées à la Société Musicale. Les participations aux différents syndicats dont la commune est adhérente sont votées à l'unanimité pour 6.870,00 €. Les listes sont annexées au présent procès-verbal. (annexes 1 et 2)
- Chapitre 66 :	26.940,00 €	intérêts des emprunts
- Chapitre 67 :	1.515,00 €	maisons fleuries-passeport loisirs remboursés aux associations
- Chapitre 014 :	400,00 €	atténuations produits dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs
- Chapitre 022	<u>20.625,71 €</u>	dépenses imprévues
	<u>1.009.484,71 €</u>	
- Chapitre 023 :	<u>123.815,00 €</u>	virement à la section d'investissement pour financer les programmes d'investissement-même montant au c/021 en recettes investissement

soit un total général de **1.133.299,71 €**

\* **Section d'investissement** : Il est rappelé que certains programmes ont des restes à réaliser de 2015 (*RAR au 31 décembre 2015 car non payés à cette date*). Certains sont à ce jour totalement payés. 12 nouveaux programmes sont proposés (cdts nx).

- Chapitre 001 :

\* Déficit 2015 Investissement 74.111,86 € Investissement reporté

- Chapitre 16 :

\* Opérations financières 49.910,00 € Capital emprunts 48.910+Prêt CAF 1.000 ALSH

- Programmes investissement crédits nouveaux et Restes à Réaliser (*RAR*) :

- Voirie :

\* Pluriannuel 2016 48.950,00 € cdts nx rue de la Croix-Blanche (18.910) trottoirs rue Chédéhoux (19.010) cheminement école (7.400) – reprise rue Duchaise (3.630) La CCV paie le TTC et récupère 16,404 % de TVA et la Cne rembourse à la CCV le HT+3,596% par convention possibilité exceptionnelle loi de finances–avec fonds aide C.Départemental 17.000 €

\* Garde-corps rouère derrière SL 5.200,00 € cdts nx avec sub amendes de police 510,00 €

\* Rue G des Dîmes Plan topo 700,00 € cdts nx pour étude si travaux nécessaires pour écoulement

\* Eclairage public 10 lanternes 2.500,00 € cdts nx TVA pris en charge par le SIEIL

\* Escalier coteau mairie 12.260,00 € cdts nx avec sub réserve parlementaire 7.000 €

\* Aménagement jardins 133.585,74 € *RAR Trx 120.085,74 +13.500 ajustement Sub Région PLT*

\* Trx rue Victor Hugo 6.500,00 € *RAR Enfouissement*

- Terrains :

\* Acq terrains Le Stang et Pinon 2.949,66 € *RAR 600 CPI Branchement tél+Hono La Lande 849,66 + 1.500 cdts nx*

- Matériel et Mobilier :

\* Broyeur 2.000,00 € cdts nx

\* Matériel motricité école 2.650,00 € cdts nx équipement sport

\* Mobilier chaises tables école 2.000,00 € cdts nx maternelle

- Bâtiments :

\* Cours tennis pour multi sports 5.100,00 € cdts nx

\* Réfection façades salle musique 21.150,00 € cdts nx

\* Rénovation Ecole maternelle 100.000,00 € cfts nx Trx s/2 années : en 2016 Etude thermique (suite agenda accessibilité) avec Fonds concours CCV en 2016 et Sub Région Contrat Pays-DETR 2017

- Ecole :

\* Câblage Equi.Numérique 9.561,41 € *RAR Serveur Classe Mobile+Hono Accessibilité 1.161,41+ 8.400 cdts nx*

\* Vidéoprojecteur et ordinateur 3.690,00 € *RAR 550 Ordi en 2015 Bureau Directrice Ecole + cdts nx 3.140 Vote 1 abstention Mme Heurlin-Goujon*

- Informatique :

\* Cession droits logiciels Ségilog 4.400,00 € à inscrire tous les ans

soit un total général de **487.218,67 €** (*dont RAR Dépenses 129.746,81 €+ 283.360 € cdts nx et 74.111,86 € Déficit investissement 2015*)

**COMPENSEN RECETTES par**

**82.010 € subventions Chapitre 13**

**+RAR=55.078 € (Réserve Parlementaire Trx**

**V.Hugo5.000+27.900RégionTrxjardin**

**+12.178DépartementTrxJardins+10.000**

**Participation CneNeuillé au CPI)**

**42.535 € F.C.T.V.A. Chapitre 10**

**35.000,00 € Emprunt à voir pour le répartir**

**+ RAR 70.000 € Emprunt Jardins Chap. 16**

**78.780,67 € Affectation besoin financement pour combler le déficit de clôture invest**

Chapitre 10

**123.815 € Virt de la section fonct id°023 fonct**

Chapitre 021

**487.218,67 €**

**- Délibération n° 26/2016 – Budget communal 2016 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2016 de la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par chapitre :

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.133.299,71 € sauf le vote pour l'attribution des subventions au compte 6574 (1 abstention de M. Lictevoud pour la Chorale Brenn note

; 2 abstentions de Mme Heurlin-Goujon avec pouvoir de M. Desnoë et 1 abstention de M. Guignard pour le Comité des Fêtes ; 1 voix Contre M. Desnoë pouvoir à Mme Heurlin-Goujon pour les 2 subventions attribuées à la Société Musicale).

- LA SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'équilibre à 487.218,67 € sauf le vote pour le programme d'acquisition d'un Vidéoprojecteur & ordinateur pour une classe (1 abstention de Mme Heurlin-Goujon).

**- Délibération n° 27/2016 – Acquisition d'un broyeur Mécacraft WCA 8 :**

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie, qui présente au Conseil Municipal un devis pour l'acquisition d'un broyeur qui permettra un gain de temps pour les agents et l'économie sur le paillage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité l'acquisition du broyeur Mécacraft WCA 8 auprès du Comptoir des Forges – 11 rue de l'Arve 74970 MARGNIER pour un montant de 1.658,33 HT et 1.990,00 € TTC

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 21578-304.

**- Délibération n° 28/2016 – Relevé topographique et altimétrique de la rue de la Grange des Dîmes :**

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, adjoint chargé de l'urbanisme, qui rappelle le problème d'écoulement des eaux pluviales rue de la Grange des Dîmes. Il est nécessaire d'effectuer un relevé topographique et altimétrique pour convenir des travaux à envisager pour résoudre ce problème.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité de confier la mission au Cabinet Géoplus – 30 rue Victor Hugo 37110 Château-Renault pour réaliser le relevé topographique et altimétrique de la rue de la Grange des Dîmes pour un montant de 568,75 € HT et 682,50 € TTC

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2315-300.

**- Délibération n° 29/2016 – Rénovation de l'éclairage public – 3<sup>ème</sup> tranche sur 2 années :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a confié la compétence de son réseau d'éclairage public au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL). Celui-ci procède au fur et à mesure au remplacement des lanternes à lampes vapeur de mercure (ballon fluorescent) interdites depuis le 13 avril 2015 (directive européenne Eup2005/32).

La Commune a déjà procédé au remplacement de 36 lanternes en 2012 et de 26 en 2013. Il en reste 19 à changer. Le SIEIL propose de terminer le programme sur 2016 et 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité de remplacer 10 luminaires rues Pasteur et Voltaire par des lanternes Muréna-Eclatec pour l'année 2016

- ACCEPTE de verser au SIEIL sa participation de 250,00 € HT net par lanterne, fourniture et pose de la lanterne avec la crosse, y compris les raccordements et la dépose de l'ancienne soit un montant total de 2.500,00 € HT net

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2041582-301.

**- Délibération n° 30/2016 – Acquisition de matériel de sport et de motricité pour les maternelles :**

Madame le Maire donne la parole à Mme Chauffeteau, adjointe chargée de la Jeunesse, qui présente au Conseil Municipal une demande de Mme Richard, Directrice de l'Ecole Lucie Aubrac, pour l'acquisition de matériel de sport et de motricité pour les classes maternelles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'acquérir à l'unanimité du matériel de sport auprès de la société CASAL SPORT CENTRE - MANUTAN 1 rue Blériot 67129 MOLSHEIM CEDEX pour un montant de 993,70 € TTC

- ACCEPTE d'acquérir du matériel de motricité auprès de la société ASCO & CELDA (Matériel pédagogiques pour les enfants de 2 à 12 ans) – 15 rue du Dauphiné 69969 CORBAS CEDEX pour un montant total de 498,15 € TTC

- AUTORISE Madame le Maire à signer les devis bon pour accord ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ces dossiers

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2188-304.

**- Délibération n° 31/2016 – Acquisition de tables et chaises pour les classes petite section et moyenne section et hall d'accueil :**

Madame le Maire donne la parole à Mme Chauffeteau, adjointe chargée de la jeunesse, qui présente au Conseil Municipal une demande de Madame Richard, Directrice de l'Ecole Lucie Aubrac, pour l'acquisition de

tables et chaises pour les classes petite section et moyenne section et hall d'accueil en remplacement de mobilier actuel en mauvais état.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité l'acquisition de tables et chaises auprès de la société CASAL SPORT – MANUTAN - 1 rue Blériot 67129 MOLSHEIM CEDEX pour un montant maximum de 2.000,00 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer les bons de commande et tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier
- CHARGE Madame la Directrice de choisir le mobilier en fonction de l'existant
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2184-304.

**Délibération n° 32/2016 – Réfection du 2<sup>ème</sup> court de tennis en terrain multi sports :**

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, adjoint chargé des bâtiments et des actions liées au sport, qui rappelle au Conseil Municipal les travaux de réfection du 1<sup>er</sup> court de tennis réalisés en 2015 par la Société Tennis d'Aquitaine. Il est maintenant nécessaire de procéder à la remise en état et de sécuriser le terrain multi sports qui est équipé actuellement de buts pour le Handball et le Basket.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de la Société Tennis d'Aquitaine pour la remise en état du terrain multi sports en béton poreux pour un montant de 4.204,00 € HT et 5.044,80 € TTC en supprimant la réalisation du tracé des lignes de jeux en peinture blanche ce qui porte le devis à 3.844,00 € HT et 4.612,80 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2313-305.

**Délibération n° 33/2016 – Travaux de ravalement des façades Nord-Sud et retour près bibliothèque de la salle de musique :**

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, adjoint chargé des bâtiments, qui rappelle au Conseil Municipal des travaux de ravalement de la façade d'entrée pignon Est de la salle de musique réalisés en 2015 par l'Entreprise GRASLIN.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'Entreprise GRASLIN – 43 rue de la République 37380 Neuillé le Lierre pour les travaux de ravalement des façades précitées pour un montant de 17.600,00 € HT et 21.120,00 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2313-306.

**- PARTIE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT :**

**Délibération n° 34/2016 – Approbation du Compte de Gestion 2015 du Receveur - Service Assainissement M49 :**

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de l'assainissement, qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir entendu la présentation par M. Perrin du Compte de Gestion 2015 qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement de 101.424,33 € et un excédent de clôture cumulé en section d'investissement de 6.920,31 €,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 du Service Assainissement par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 35/2016 – Approbation du Compte Administratif 2015 – Service Assainissement M49 :**

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de l'assainissement, qui donne connaissance du Compte Administratif dont les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

*\* Section de fonctionnement :*

- les recettes de l'exercice s'élèvent à	28.771,88 €
- les dépenses de l'exercice s'élèvent à	17.196,61 €
Ce qui présente un excédent de l'exercice de	11.575,27 €
Auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de	89.849,06 €
Ce qui présente un nouvel excédent cumulé de	101.424,33 €

*\* Section d'investissement*

- les recettes de l'exercice s'élèvent à	12.974,00 €
--	-------------

- les dépenses de l'exercice s'élèvent à	<u>6.994,14 €</u>
Ce qui présente un excédent de l'exercice de	5.979,86 €
Auquel se greffe l'excédent antérieur reporté de	<u>940,45 €</u>
Ce qui donne un excédent de clôture de	6.920,31 €.

Madame le Maire ne peut prendre part au vote et quitte la salle.

Monsieur Daniel Perrin, 1<sup>er</sup> adjoint, désigné par le Conseil Municipal président de séance pour l'adoption du compte administratif, présente au vote le Compte Administratif 2015.

Considérant que Madame le Maire, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve par 15 voix Pour (13 présents et 2 pouvoirs : Madame le Maire n'a pas participé au vote, son pouvoir de Mme Gauthier n'est alors pas comptabilisé) le Compte Administratif de la Commune de REUGNY pour l'année 2015.

**- Délibération n° 36/2016 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 – Service Assainissement M49 :**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 qui est de	<b>101.424,33 €</b>
L'excédent de la section d'investissement est de	<b>6.920,31 €</b>
Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de	<b>18.000,00 €</b>
Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de	<b>0.00 €</b>
Il convient de couvrir au minimum le déficit global de la section d'investissement qui est donc de	<b>11.079,69 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité d'affecter **11.079,69 €** (Excédent de clôture de la section d'investissement 6.920,31 € - Déficit des restes à réaliser 18.000,00 €) à la section d'investissement (un titre de recettes sera émis au compte 1068) et le solde de **90.344,64 €** fera l'objet d'un report en section de fonctionnement au compte 002.

**- Délibération n° 37/2016 – Budget Assainissement 2016 :**

Monsieur Perrin présente au Conseil Municipal en détail les articles des sections de fonctionnement et investissement. Il rappelle qu'une partie de l'excédent du service assainissement sera versé sur le budget de la commune pour un montant de 35.000,00 € pour permettre le financement des programmes d'investissement inscrits, autorisation exceptionnelle de la loi de finances pour 2016. Une provision pour grosses réparations a été également inscrite pour un montant de 55.000,00 €.

Il informe le Conseil Municipal que pour permettre d'effectuer une analyse des réseaux pour détecter des fuites, il est nécessaire d'inscrire des crédits pour un montant 11.470,45 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par chapitre :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à 125.224,64 €
- la section d'investissement qui s'équilibre à 39.610,45 € dont 18.000,00 € en restes à réaliser pour la pose de capteurs.

**- Délibération n° 38/2016 : Surtaxe assainissement au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :**

En application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir comme suit la surtaxe d'assainissement 2015 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

- Prime fixe annuelle H.T. : 32,61 € HT soit 34,40 € TTC
- Consommation au m<sup>3</sup> H.T. : 0,3814 € HT soit 0,4023 € TTC.

**- Délibération n° 39/2016 – Reversement exceptionnel sur le budget principal 2016 de la commune d'une partie de l'excédent 2015 du budget annexe assainissement :**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-1, R 2221-48 et R 2221-90,

VU le Compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement,

CONSIDÉRANT que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

CONSIDÉRANT que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,

CONSIDÉRANT que le budget annexe de l'assainissement est excédentaire à hauteur de 101.424,33 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

CONSIDÉRANT que cet excédent résulte de provisions pour des travaux qui auraient eu un caractère d'urgence sur les canalisations,

Sur le rapport de Monsieur PERRIN, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de l'assainissement,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup>** : DÉCIDE à l'unanimité d'intégrer à titre exceptionnel dans le budget de la commune 2016 une partie du résultat du budget annexe de l'assainissement,

**Article 2** : PRÉCISE que le montant de la reprise s'élève à 35.000,00 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

**Budget 2016 du Service Assainissement :**

Article 672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement pour 35.000,00 €

**Budget 2016 de la Commune :**

Article 7562 : Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial pour 35.000,00 €.

**- Délibération n° 40/2016 – Convention pour récupération de la TVA par la Communauté de Communes du Vouvrillon en 2016 pour les dépenses 2016 d'investissement pour travaux de voirie effectuées par la Commune de Reugny dans le cadre du marché "Groupement de commandes" avec la CCV :**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n° 92/2015, a adhéré auprès de la Communauté de Communes du Vouvrillon au Groupement de commandes pour la mise en œuvre de travaux sur les voiries communautaires et communales.

Madame le Maire donne connaissance de l'article L.1615-2 du CGCT qui précise que « *les collectivités territoriales et leurs groupements, dès lors qu'ils sont compétents en matière de voiries, bénéficient, par dérogation, des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'investissements afférentes à des travaux qu'ils réalisent sur le domaine public routier de l'Etat ou d'une collectivité territoriale. Seules ouvrent droit aux attributions du fonds les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'une convention avec l'Etat ou la collectivité territoriale propriétaire précisant les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité d'établir une convention afin que la CCV réalise des travaux de voiries sur les voiries communales de la Commune de Reugny et puisse également récupérer le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) en lieu et place de la commune et ce, à titre exceptionnel sur l'année 2016

- DÉCIDE que la CCV réglera le montant TTC des travaux, ci-dessous désignés, à l'entreprise bénéficiaire du marché à groupement de commande et percevra le FCTVA éligible à ladite dépense :

\* RD 46 – Revêtement sur trottoir rue Edmond Chédéhoux (du panneau d'agglomération au n° 36 côté Est sur 250 ml) pour 18.348 € HT et 22.017,60 TTC

\* Création d'un cheminement piéton entre l'école et la mairie (sur 75 ml) pour 7.139,00 € HT et 8.566,80 € TTC

\* Reprise du tapis général d'enrobé de la chaussée rue de la Croix Blanche (sur 300 ml) pour 18.250,60 € HT et 21.900,72 € TTC

\* Reprise de bordures angle rues de la Duchaie et pasteur pour 3.500,00 € HT et 4.200,00 € TTC

et EN CONTREPARTIE, la Commune de Reugny remboursera la CCV du montant HT de la dépenses et de la différence entre le taux de TVA soumis aux travaux et le FCTVA à savoir : 48.936,26 € (total des montants HT + 3,596 %)

- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents administratifs et comptables s'y rapportant

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2315-298.

**- Délibération n° 41/2016 – Convention pour mise à disposition gratuite des locaux de la Bibliothèque municipale pour les matinées d'Eveil du Relais d'Assistants Maternels (RAM) entre la Communauté de Communes du Vouvrillon et la Commune de REUGNY :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des matinées d'éveil dispensées par le Relais d'Assistants Maternels Communautaire, la Commune de Reugny peut mettre à disposition le local abritant la bibliothèque municipale de manière ponctuelle pour réaliser cette animation pour la population.

Il a pour objet la mise en relation des assistants maternels avec les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant. Il est un lieu d'accueil, d'écoute bienveillante et d'épanouissement à destination des parents, des assistants maternels et des enfants avec pour souci permanent et essentiel le bien-être de ces derniers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité de mettre gratuitement à disposition de la Communauté de Communes du Vouvrillon les locaux de la bibliothèque municipale sis 12 rue Gambetta pour les animations du Relais d'Assistants Maternels Communautaire

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et toutes les pièces inhérentes à ce dossier

- PRÉCISE que la présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 (séance d'essai effectuée le 17.03.2016). Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement, par tacite reconduction, pour la même durée si dans le mois précédent l'échéance du terme aucun des cocontractants ne la dénonce.

**- Délibération n° 42/2016 – Audit énergétique Ecole Maternelle – Choix du Bureau d'études :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du bâtiment abritant l'Ecole Maternelle Lucie Aubrac et souhaite, au préalable, un audit énergétique de type Energétis Collectivité Bâtiment sur ce bâtiment. Ce projet s'inscrit dans une démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine communal.

La commune s'oriente vers une démarche de "territoire à énergie positive" puisqu'elle a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national "TERRITOIRES A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE" (TEPCV).

Le dossier de consultation, réalisé en collaboration avec le Conseiller en Energie Partagé de l'Agence Locale de l'Energie 37 auprès de laquelle la commune a adhéré par délibération n° 02/2016 en date du 19 janvier 2016, a été adressé à 3 bureaux d'étude avec le cahier des charges Energétis Collectivité Bâtiment. Un seul bureau d'études a déposé sa proposition financière accompagnée des pièces réglementaires pour le 23.03.2016 à 12 h dernier délai.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité la proposition financière du Bureau d'étude thermique Tour'EN Ingénierie – Agence de la Région Centre de Paziaud Ingénierie – 2 Place de la Gare 37700 Saint Pierre des Corps pour la réalisation du diagnostic énergétique de l'Ecole Maternelle pour un montant d'honoraires de 1.450,00 € HT et 1.740,00 € TTC qui comprend :

- \* réunion de lancement
- \* collecte des données
- \* caractérisation
- \* modélisation de l'existant
- \* modélisation des préconisations et scénarios
- \* rédaction des rapports
- \* présentation des résultats

- AUTORISE Madame le Maire à signer la lettre de commande ainsi que toutes les pièces administratives ou comptables inhérentes à ce dossier

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 21312-307.

**- Délibération n° 43/2016 – Dénomination des rues du lotissement Val Touraine Habitat dénommé "Les vignes de la côte" :**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de Val Touraine Habitat qui souhaite connaître la dénomination des voiries créées ainsi que la numérotation de chacun des lots de construction.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de nommer :

\* la voie principale, qui part du chemin rural n° 60 dit du CD 46 à la Niquetière vers ce nouveau lotissement :

Rue Nelson MANDELA en continuité avec la rue située juste en face déjà dénommée rue Nelson Mandela dans le lotissement "la Duchaie (le CR 60 traversera donc cette voie Nelson Mandela)

\* la voie perpendiculaire à la rue Mandela dans ce nouveau lotissement : rue Simone VEIL

- CHARGE Madame le Maire d'adresser un courrier à Madame Simone VEIL ; d'établir la numérotation de chacun des lots de construction de ces 2 nouvelles voies par arrêté municipal et de commander les plaques de rues et de numéros correspondants

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 60633.

**- Informations diverses :**

\* Cession fonds de commerce : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société MJD Jouanneau, menuiserie située au lieudit Genneté-Sêtre, a cédé son fonds de commerce et va être repris prochainement

\* Association Transition Brenne : Le Conseil Municipal accepte que cette nouvelle association soit domiciliée à la mairie pour l'adresse de son siège social

\* Le Collectif de transition citoyenne de Reugny issu de l'Association Transition Brenne souhaite bénéficier du terrain communal (ex jardin) situé 17 rue de la Grange des Dîmes pour démarrer son projet de "jardin partagé". Le Conseil Municipal donne un avis de principe et une convention va être établie pour une mise à disposition d'une année reconduite par tacite reconduction. Préparer cette convention pour le prochain conseil municipal

\* Rappel Plantation de l'Arbre samedi 2 avril 2016 à 11 h au square Jupeau près de la Brenne rue de la Vallière Route d'Amboise

\* Rappel Repas des Aînés dimanche 3 avril 2016 à 12 h 30 salle des loisirs

\* Prochain Conseil Municipal mardi 26 avril 2016 à 20 h 30

\* Obsèques de Mme Mireille Souchu, maman de notre conseiller municipal Christian Souchu : la famille Souchu remercie le Conseil Municipal pour son soutien lors des obsèques.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 heures.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Syndicat de la Brenne Château-Renault		Sans fiscalité propre	2 000,00
SIEIL Compétence Eclairage Public		Sans fiscalité propre	700,00
Syndicat de Gendarmerie Monnaie		Sans fiscalité propre	70,00
Syndicat des Cavités Souterraines Saint-Avertin		Sans fiscalité propre	1 200,00
Syndicat Mixte Pays Loire Touraine Pocé s/Cisse		Sans fiscalité propre	1 200,00
Syndicat Transport Scolaire Canton Vouvray		Sans fiscalité propre	1 700,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

<b>TOTAL 6.870,00</b>
-----------------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	01	Adhésion dispositif de Conseil en Energi	AGENCE LOCALE POUR L'ENERGIE	Associations	1 320,00
6574	24	Séjours découverte Ski & Espagne	AGT COMPTABLE COLLEGE GASTON HUET	Etat	490,00
6574	03	Concerts Off 17.09.2016	ASSOC JAZZ EN VALLEES DE BRENN ET CISSE	Associations	820,00
6574	04	Activité Capoeira	ASSOC Liberdade da Bahia	Associations	300,00
6574	05	Formation 2 apprentis site Joué les Tour	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS	Etat	70,00
6574	06	Formation 3 apprentis site Saint Pierre	CFA BTP 37	Etat	105,00
6574	07	Fête de la musique	CHORALE BRENN NOTE	Associations	150,00
6574	08	MATOSS Sono inter-associations reugny	CHORALE BRENN NOTE	Associations	200,00
6574	09	Lancement nouvelle association pr 14.07.	COMITE DES FETES POUR REUGNY	Associations	2 000,00
6574	02	Secours aux personnes démunies	ESPOIR ASS.D'AIDE AUX PLUS DEFAVORISES	Associations	500,00
6574	13	Ecole permis vélo	LA PREVENTION ROUTIERE	Associations	40,00
6574	14	Urgence sociale	LES RESTAURANTS DU COEUR	Associations	350,00
6574	12	Formation 2 apprentis site Azay le Ridea	MFR AZAY LE RIDEAU	Associations	70,00
6574	15	Encadrement activités musicales	SOCIETE MUSICALE DE REUGNY	Associations	4 000,00
6574	16	Festival du vouvrillon 18/19.06.2016	SOCIETE MUSICALE DE REUGNY	Associations	500,00
6574	17	Protection animale	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	Associations	80,00
6574	18	Pièce théâtre 07.08.2016 Moulin de la Va	THEATRE DES DEUX-RIVES TOURAINE	Associations	150,00
6574	11	USEPIADES	UNION SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE	Associations	500,00
6574	10	Séjour ski CE1-CM1	UNION SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE	Associations	1 680,00
6574	19	Activités d'initiation multisports	USR ATHLETISME	Associations	800,00
6574	20	Pratique du football	USR SECTION FOOTBALL	Associations	425,00
6574	21	Education physique et gymnastique	USR SECTION GYMNASTIQUE ADULTES	Associations	700,00
6574	23	Encadrement sportif	USR SECTION YOGA	Associations	300,00
6574	22	Relance activités tennis	USR TENNIS CLUB REUGNY	Associations	300,00

TOTAL 15.850,00